

Réservé à la Municipalité

Matricule :

Date de réception de la demande : Validité : 12 mois

Coût : 100.00 \$ (excluant le test de percolation)

Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées, en donnant les mesures et les dates lorsque demandées. Veillez signer et dater aux endroits désignés à cet effet.

SECTION 1 : Renseignements nécessaires pour déterminer si un permis peut être délivré conformément au Règlement sur les installations septiques

Documents à joindre à la demande	Réservé à la municipalité Documents joints à la demande
Rapport de caractérisation réalisé par un professionnel (ingénieur, technologue ou géologue)	

SECTION 2 : Propriétaire et adresse postale

Nom : _____	_____
Adresse : _____	Ville : _____
Province : _____	Code postal : _____
No de téléphone : _____	
Adresse courriel : _____	

Le requérant est-il propriétaire ? OUI NON

Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie? OUI NON

SECTION 3 : Localisation des travaux

Adresse des travaux : _____
Lot(s) : _____

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

ibe@stececiledewhitton.qc.ca

4554 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, Qc, G0Y 1J0

SECTION 4 : Exécutant des travaux

Nom : _____	
Adresse : _____	Ville : _____
Province : _____	Code postal : _____
No de téléphone : _____	No de télécopieur : _____
No de licence R.B.Q. : _____	No d'entreprise N.E.Q : _____

SECTION 5 : Professionnel réalisant le rapport de caractérisation

Nom : _____	
Adresse : _____	Ville : _____
Province : _____	Code postal : _____
No de téléphone : _____	No de télécopieur : _____
No de licence R.B.Q. : _____	No d'entreprise N.E.Q : _____

SECTION 6 : Montant des travaux

Montant estimé des travaux : _____

SECTION 7 : Genre de bâtiment

Résidentiel :
Permanent:
Saisonnier:
Autre(préciser):
Nombre de chambre à coucher : 1 2 3 4 5 6
Utilisation du sous-sol à des fins autres que résidentiel (préciser) :

SECTION 8 : Caractéristiques de l'installation septique

Type de système :	Traitement secondaire avancé :
Épurateur modifié :	Bionest
Épurateur classique:	Écoflo
Filtre à sable hors sol :	Enviro))Septic
Vidange périodique :	Hydro-Kinetic
Vidange totale (fosse rétention)	Traitement tertiaire avec déphosphatation :
Autre (préciser) : _____	

Superficie du champ d'infiltration : _____ m ²
Grosseur de fosse septique : _____ m ³

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :
ibe@stececiledewhitton.qc.ca
 4554 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Whitton, Qc, G0Y 1J0

Une attestation d'un professionnel approprié doit être fournie à la municipalité suite aux travaux à l'effet que le système, une fois implanté ou modifié, respectera en tout point les prescriptions et obligations prévues au Q-2, r.22. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Article 4.

SECTION 9 : Déclaration du propriétaire ou du requérant

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

«**Je soussigné(e)**, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur.

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou régie tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipale je dois m'assurer du respect de ces servitudes. »

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signé à : _____ **Date :** _____

X _____